

Is Scietlà



La Ville agit sur son développement, pages 16-17

Infos municipales

Éclairer sans gaspiller

Les travaux vus du dessus, vus du dessous

Associations

Le cyclotourisme en trois saisons

Jardinage

La rocaille va si bien à votre jardin

Loisirs

Tambour in Is

Festival des mots croisés



Magazine municipal
de la ville d'Is-sur-Tille

mai 2007

n°33



Le mot du maire 3

TRAVAUX
Éclairer sans gaspiller 4 - 5

INFOS DIVERSES 5

TRAVAUX
Les travaux vus du dessus,
vus du dessous 6 - 7

ACTION SOCIALE
Un forum pour faciliter l'emploi 8

PATRIMOINE
Église : bilan de la souscription 9

NUTRITION
Santé et plaisirs de la table 10 - 11

ASSOCIATIONS
Le cyclotourisme en trois saisons 12 - 13

URBANISME
Développement solidaire 14 - 15

INFOS DIVERSES 16

ENVIRONNEMENT
Indésirables ragondins 17

LA TRIBUNE DES ÉLUS 18 - 19

JARDINAGE
La rocaille va si bien à votre jardin 20 - 21

L'accueil de la différence 22

TAMBOUR IN IS
La ville retrouve le rythme 23

MOTS CROISÉS 24

*Couverture : image composée à partir de clichés
pris dans le lotissement Le Haut-de-la-Côte.
Photomontage : Trait de Caractère, Selongey.
Photos : Christian Baujard.*

IScietiã

Directeur de la publication
Michel Maillot
Rédaction, photos
Christian Baujard
Mise en page, **Christine
Nogueira, Christian Baujard**

Impression
ICO - Dijon
Tirage
2200 exemplaires
Dépot légal
ISSN 1274-8242

mairie@is-sur-tille.fr
www.is-sur-tille.fr



A l'heure où j'écris ce mot, le premier tour des élections présidentielles n'a pas encore eu lieu.

Certes, ces élections sont primordiales pour l'avenir de notre pays et auront nécessairement des conséquences importantes sur nos conditions de vie et le fonctionnement de nos collectivités. Néanmoins, les décisions des élus locaux, les votes des budgets qui viennent de se dérouler influent aussi fortement sur notre vie quotidienne et sur l'avenir de notre cité et de notre communauté.

Lors de mes vœux à la population, j'ai indiqué tous les projets en cours, qu'ils soient portés par la commune, par la Covati, inscrits dans la démarche de Pays ou résultant d'une initiative privée.

Concernant le seul budget communal, les investissements importants ont privilégié trois domaines :

- L'emploi : les travaux de l'antenne de la maison de l'emploi vont démarrer. Des fonds sont réservés pour l'extension de notre zone industrielle.
- Le cadre de vie, avec des travaux de voirie, d'aménagement de la place de la mairie et la rénovation de l'église.
- Les associations : la construction du bâtiment de la plaine de jeux commencera cette année.

Par ailleurs, l'attrait de notre commune a suscité de nombreuses initiatives publiques et privées. Les réalisations vont démarrer ou sont déjà en cours : relais petite enfance et office du tourisme par la Covati, foyer d'accueil pour handicapés de l'ADAPEI, logements sociaux, réaménagement du site Linpac, lotissements, petits immeubles, pôle médical, magasin de bricolage...

Comme les années précédentes, le budget communal a été préparé en maîtrisant au maximum les dépenses de fonctionnement afin de dégager des possibilités d'investissement importantes sans augmenter la fiscalité locale ni alourdir la dette.

Il a été élaboré avec les mêmes objectifs, le même sérieux et la même sincérité que les autres années. Or, pour la première fois depuis le début de ce mandat, l'opposition a semblé reconnaître le travail effectué, et ce budget a donc été voté à l'unanimité !

Michel Maillot

Éclairer sans gaspiller

par Jacques Grelet, Premier adjoint au maire, chargé de la voirie et des réseaux

Avec le concours du Siceco, partenaire technique et financier essentiel, la Ville veille au bon état de l'éclairage public, facteur de confort et de sécurité. La réduction des points sombres et l'économie d'énergie sont deux objectifs des travaux réalisés.

Pour les travaux portant sur l'éclairage public, la Ville d'Is-sur-Tille est affiliée au Siceco (*Syndicat Intercommunal d'électricité de la Côte-d'Or*), qui organise, subventionne et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de renforcement des réseaux électriques dans la commune.

Le programme prévu pour l'année 2006 a débuté au mois de mars dernier. Ce retard est consécutif à une restructuration du Siceco. Voici la liste des chantiers menés à leur terme.

MATÉRIEL RÉFORMÉ OU RÉUTILISÉ

- Sur le chemin des Tanneries, le long de la rivière, des mats en fonte avec lampes protégées ont été installés à la place des bornes lumineuses qui avaient été déposées suite à leur destruction.
- Dans les rues des Capucins et Mathilde-Vallot, les lampadaires ont été remplacés par une série identique à ceux déjà en place au début de la rue des Capucins. Les lampadaires enlevés rue des Capucins, équipés de lampes au sodium à haute pression, ont été installés sur le parking de la Résistance en remplacement des lampadaires à boules de faible efficacité. Les projecteurs récupérés rue Mathilde-Vallot ont été réutilisés pour éclairer le square Docteur-Jobard, à l'arrière de la salle des fêtes.
- L'éclairage de la rue François-Mitterrand a été renforcé par la mise en place, sur les supports existants, de luminaires à crosses plus longues, équipés de lampes au sodium.
- De même dans les rues Henri-Dunant et des Plantes, les sources lumineuses ont été remplacées par des lampes au sodium à haute pression.
- À l'entrée de la ruelle de l'Abreuvoir, sous le porche, un nouveau point lumineux a été installé.
- Allée Jean-Moulin, vers l'accès au pavillon du Trésor public, un nouveau lampadaire a été installé, du même modèle que ceux déjà en place.
- Place de la République, l'éclairage a été renforcé suite à la rénovation de la place.

Un meilleur éclairage sur certains points sombres dans les quartiers est à l'étude avec le Siceco.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La municipalité favorise l'installation d'un type d'éclairage permettant une économie d'énergie. Les nouveaux lotissements seront équipés de ces matériels plus performants. Le nouveau lotissement *Les-Hauts-de-la-Côte*, actuellement réalisé par la société Capelli, aura dès l'origine des ballasts électroniques, facteurs d'économie d'énergie. La municipalité,

suite page suivante

en collaboration avec le Siceco, assurera la mise à niveau de l'installation du lotissement *Au-dessus-de-la-Côte*. De même, les nouvelles habitations de la rue Félix Laidet, en cours de réalisation par le Foyer dijonnais, et le futur lotissement de la société Néolia avenue Carnot, seront équipés d'un système d'éclairage public avec diminution de l'éclairage dans une tranche horaire déterminée, permettant une économie d'énergie substantielle. Le futur lotissement *Les Coteaux de Mont chevreuil* sera équipé de la même façon. ■

Un repas ensoleillé

Comme chaque année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune a organisé le week-end des aînés, les 24 et 25 mars. Le samedi matin, 204 paniers garnis ont été distribués à domicile par les élus et les bénévoles du CCAS. Le dimanche, une ambiance chaleureuse et décontractée a marqué le traditionnel repas des aînés. Il y avait, dans la salle des Capucins éclairée par un doux soleil printanier, 290 convives, dont un certain nombre avait pu bénéficier d'un service de transport mis en place par la mairie.



Arbres sous surveillance

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer avec l'ONF (Office national des forêts) une convention pour l'ensemble des arbres situés sur le territoire d'Is-sur-Tille pour la période 2006-2012. Cette mesure permettra de mettre en œuvre un plan de gestion pluri-annuel du parc arboré de la ville. Un rapport annuel de suivi sanitaire assorti de propositions d'actions sera remis à la commune.



Un abattage parfois indispensable

Ainsi, il sera possible de prévenir des accidents toujours possibles en cas de fort vent, en abattant si nécessaire des arbres jugés dangereux. L'âge avancé d'un grand nombre de sujets, en particulier dans le parc des Capucins et dans le camping, rend cette surveillance nécessaire.

Le domaine public s'étend

Un promoteur est tenu de réaliser les réseaux, l'éclairage public et la voirie desservant les habitations dans le lotissement qu'il construit. Une convention signée avec la commune fixe les conditions et les normes à respecter pour tous ces équipements collectifs.

Lorsque le lotissement est terminé, la réception des travaux permet de constater que les termes de la convention ont été suivis à la lettre. La Ville peut alors reprendre dans le domaine public la voirie, les réseaux et les espaces collectifs pour en assurer l'entretien ultérieur.

Le conseil municipal du 26 mars a voté le principe d'une convention à signer avec la société Capelli pour le futur lotissement des Coteaux de Montchevreuil. Le conseil a, dans la même séance, consenti à la rétrocession des espaces et équipements collectifs du lotissement de la Combe Marey, suite à la réception des travaux qui a suivi l'achèvement de ce quartier.

Info faune

Qui a dit que la traversée d'Is-sur-Tille est difficile ?
Pas eux.



Photo Caroline Durupt

Les travaux vus du

par Jacques Grelet, Premier adjoint au maire, chargé de la voirie et des réseaux

La liste peut paraître fastidieuse des travaux réalisés ou à venir. Mais elle témoigne d'un souci permanent d'améliorer le cadre de vie ou les conditions de circulation. Petit catalogue de l'année.

QUESTION DE BON SENS

La ligne de conduite invariablement suivie par la municipalité depuis 1996 consiste à ne jamais entreprendre de travaux de surface (voirie, trottoirs) sans



Photo Jacques Grelet

Remise en état de la rue André Huve

remettre en état les réseaux souterrains, qui sont souvent dans un grand état de vétusté au centre ville. Les branchements en plomb sont systématiquement remplacés, dans le cadre d'un programme qui devance de beaucoup les délais fixés par la loi. Pendant les derniers mois de 2006, la 5^e tranche de travaux portant sur les réseaux a été réalisée.

POUR ACHEMINER L'EAU DANS LES ROBINETS

Entre juin et août 2006, la canalisation de la rue Anatole-France a été renforcée. Les canalisations de la rue Dominique-Ancemot ont été remplacées à la fin de l'année 2006, depuis le Coin des Cinq rues jusqu'à la rue du Docteur-Brulet, en passant par la place Général-Leclerc. Les impasses environnantes ont été concernées aussi. Les branchements en plomb ont été supprimés et des compteurs d'eau installés sur le domaine public, dans le but de faciliter le relevé des consommations par la SAUR.

Au total, 36 branchements en plomb ont été remplacés dans les rues Dominique-Ancemot, Pierre-et-Marie-Curie, Général-Bouchu, rue de l'Égalité, sur la place Général-Leclerc, dans les ruelles dites cour Jacquette-Marie-Nicolas et cour Fernet.

LES EAUX USÉES, OU COMMENT (BIEN) S'EN DÉBARRASSER

Les canalisations qui emportent les eaux usées à la nouvelle station d'épuration ont été rénovées en même temps que les conduites d'eau potable, rue Dominique-Ancemot, depuis le Coin des Cinq rues jusqu'à la place Général-Leclerc, cette dernière y compris. Quinze regards mixtes eaux usées – eaux pluviales ont été supprimés dans les rues Mozart, Jean-Rostand, Frédéric-Mistral et Paul-Morel, ainsi que dans les impasses Rameau et Jacques-Prévert. Ces regards anciens ne permettaient pas de séparer efficacement les eaux pluviales des eaux usées lors de fortes précipitations.

AMÉLIORER L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE

Suite à la suppression du regard mixte de la rue Mozart, une modification du réseau des eaux pluviales



Travaux sur les réseaux souterrains rue Dominique-Ancemot et place Général-Leclerc

dessus, vus du dessous



*Un nouveau trottoir pour desservir Le Prévert.
Le panneau de sortie de ville devrait être déplacé.*

MIEUX CIRCULER

Les travaux de voirie prévus en 2006 et confiés à la société Colas sont en voie d'achèvement.

- Sur la route de Dijon, l'aménagement d'un trottoir du côté droit facilitera la circulation des piétons entre le lotissement Le Prévert et l'entrée de la ville. Le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération a de nouveau été demandé au Conseil général.
- Rue André-Huve, dans la partie haute, le revêtement a été refait et un puits perdu créé pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales.
- Dans le virage entre la rue du Poste A et la rue du Triage, la voie du côté de la Seb est renforcée. La chaussée entre ce virage et l'entrée de la déchetterie a été refaite et élargie.
- Rue du Président-Wilson, des bordures seront posées, des aires de stationnement aménagées pour les poids lourds le long de la voie. La chaussée sera recouverte d'un enrobé.

À VENIR

D'autres travaux sont prévus pour l'année 2007 ou sont en cours d'étude pour une réalisation prochaine, par exemple :

a été réalisée. Elle a consisté à dévier la canalisation du haut de la rue Paul-Morel en direction de la rue Mozart, dans l'objectif d'améliorer l'écoulement des eaux, lors de pluies importantes, dans le bas de la rue Paul-Morel et de l'impasse Frédéric-Chopin.

- Le parking de la rue Jean-Jaurès sera enfin réalisé.
- Dans la zone industrielle, la voie entre la rue du Triage et la route du Camp américain, prévue depuis 2005, est en attente d'une convention avec Réseau ferré de France (RFF). Cette convention est nécessaire pour traverser l'ancienne ligne de chemin de fer entre Is-sur-Tille et Châtillon.
- La rue Anatole-France, depuis l'avenue Carnot jusqu'à la rue Maréchal-Foch.
- La rue du Colombier, depuis l'arrière de l'espace Carnot jusqu'à la rivière, en attendant un pont futur...

- Une rue future qui permettra de relier la rue de la Rochotte à la rue François-Mitterrand. ■





Un forum pour faciliter l'emploi

par Hanane Kzikaz, chargée du Centre communal d'action sociale de la ville d'Is-sur-Tille

À l'occasion de la semaine nationale « Ensemble pour l'emploi », le service social de la Ville d'Is-sur-Tille et le club Entreprendre ont organisé la troisième édition du forum de l'emploi, le mardi 3 avril, salle des Capucins, en collaboration avec l'ANPE.

L'objectif de cette manifestation était de permettre aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de se rencontrer, de discuter et d'échanger des propositions.

UNE JOURNÉE EN DEUX TEMPS

La matinée était réservée aux employeurs et aux élus. Elle a donné lieu à un échange d'informations sur les différents projets en cours sur notre territoire.

Pascal Trouvé, animateur du Pays Seine-et-Tille-en-Bourgogne, a ainsi présenté la future Maison locale de l'emploi, en présence du directeur de cette structure. L'ANPE a présenté les deux nouveaux conseillers ruraux qui interviendront sur les cantons d'Is-sur-Tille, Selongey, Grancey-le-Château et Saint-Seine-l'Abbaye. Enfin, un point a été fait sur le projet Equal*.

L'après-midi a été consacrée à la rencontre des employeurs et des demandeurs d'emploi. Environ 180 personnes ont répondu à l'invitation de l'ANPE et pu visiter une trentaine de stands tenus par des employeurs privés, des institutions œuvrant pour l'emploi et certains services publics. Une animation en direct a permis de proposer des emplois précis. Les entreprises disent avoir trouvé des CV intéressants. Une réponse sera apportée aux demandes, qui se solderont souvent par une embauche ultérieure.

De plus, l'association *Féminin technique* a projeté une vidéo de témoignages, dans le cadre du projet Equal, afin de sensibiliser les femmes aux types d'emploi traditionnellement masculins.

De nombreux élus se sont mobilisés lors de cette journée, ont aidé à l'organisation et sont allés à la rencontre des demandeurs d'emploi. ■

* **Equal** est une initiative européenne visant à réduire les discriminations. Dans le pays Seine-et-Tille, la lutte porte surtout sur les discriminations à l'encontre des femmes et des jeunes de moins de 26 ans.



Deux conseillers sont à votre disposition pour vous aider dans votre recherche d'emploi dans les cantons d'Is-sur-Tille, Selongey, Saint-Seine-l'Abbaye et de Grancey-le-Château : Céline Briotet et Bruno Maso.

Agence Dijon Toison-d'Or
4 rue de Bruges
21000 Dijon
ale.dijon-toison@anpe.fr
Tél. : 03 80 78 76 58

Ils pourront vous accompagner à chaque étape de vos recrutements : analyse du poste, diffusion de l'offre, recherche de profils, valorisation du secteur d'activité, présentation de candidats locaux validés, intégration durable dans l'emploi...



Église : bilan de la souscription



Rendons à César...

Suite à l'article publié dans *Is ci et là* n°32 de janvier, nous avons reçu une lettre d'Armand Berseth, adjoint au maire d'Is-sur-Tille et responsable des bâtiments municipaux entre 1965 et 1995. Monsieur Berseth regrette que les travaux nombreux réalisés dans l'église sous sa responsabilité n'aient pas été men-

tionnés dans notre article. En réalité, il n'était pas possible, dans un texte de deux pages, de dresser la liste de toutes les améliorations apportées à l'église, qui a connu beaucoup de générations de fidèles... et un nombre important de campagnes de rénovation et de réparations de toute sorte, en particulier aux XIX^e et au XX^e siècles. Ces améliorations sont parfois visibles dans l'édifice, parfois pas. Parmi les travaux importants réalisés depuis 1965, Armand Berseth nous signale la répa-

ration des vitraux, la reprise de l'éclairage, l'électrification des sonneries de cloches, la réfection de la sacristie sud, la première tranche du ravalement du clocher et de la façade principale, la réfection de la toiture principale et de celle du clocher.

Nous remercions monsieur Berseth pour toutes ces précisions et l'assurons que nous n'avons nullement cherché à passer sous silence les travaux importants accomplis dans l'église par la municipalité précédente. Les élus d'aujourd'hui inscrivent leur action dans la nécessaire continuité de cette œuvre.



À la fin de l'année 2006, la Ville d'Is-sur-Tille et la Fondation du patrimoine ont fait appel à la générosité publique pour financer en partie les importants travaux de restauration nécessaires à l'église Saint-Léger. Un premier bilan s'établit à la somme globale de 12 250 € pour neuf donateurs, dont trois particuliers, cinq entreprises locales et une de Dijon. Cet effort doit être poursuivi. Les conditions de crédit d'impôt seront les mêmes en 2007.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Bon de souscription

à renvoyer à : Fondation du patrimoine – 88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105 – 21000 Dijon
Tél. : 03 80 65 79 93 – www.fondation-patrimoine.com

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Léger d'Is-sur-Tille (chèque à l'ordre de la « Fondation du patrimoine, église Saint-Léger d'Is-sur-Tille ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de _____ euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

- Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant donné et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 %, dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires H.T.

* Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal. Les donateurs seront inscrits sur un registre spécial.

Santé et plaisirs

par Claudette Cormillot, conseillère municipale déléguée et
Valérie Vuillemot, Directrice marketing stratégique, activité cuisson électrique du groupe

Nous partageons avec nos voisins européens une évolution des modes de vie qui nous porte à consommer davantage de produits alimentaires tout préparés. Outre le prix élevé et le goût discutable de ces plats prêts à consommer, nous perdons peu à peu nos repères alimentaires. Le déséquilibre nutritionnel guette : nous mangeons trop gras, trop salé, trop sucré... et trop vite. Bien se nourrir devrait donc redevenir une préoccupation centrale dans notre vie quotidienne. Cela implique une évolution radicale de nos habitudes alimentaires. Les plus anciens d'entre nous ont perdu les gestes simples qui faisaient les bons repas ? Ils peuvent les retrouver avec peu d'efforts, et faire l'éducation des plus jeunes qui ont tout à y gagner. Car l'équilibre alimentaire, garant de la santé, et le plaisir de manger ne sont pas incompatibles. Il faut retrouver le plaisir de cuisiner, et celui de partager un repas. C'est possible

La France, pays du savoir-faire culinaire et du bien-manger... Cette image que les étrangers associent à notre culture s'estompe rapidement. Et les problèmes de santé ne tardent pas à apparaître. Mais il n'est peut-être pas trop tard pour retrouver quelques bonnes habitudes et renouer avec le plaisir des papilles... C'est l'objectif d'une campagne que la Seb inaugure dans notre ville.

sans que cela engloutisse tout notre temps libre.

Ce message simple et essentiel, la Seb a décidé de le faire passer avec l'aide de professionnels de la santé. Is-sur-Tille est un terrain d'essai, et plusieurs réunions publiques ont déjà eu lieu avec le docteur Christian Recchia, médecin nutritionniste, qui apporte son expérience et son enthousiasme à cette cause. La Ville d'Is-sur-Tille est partenaire de l'opération.

BON À MANGER, BON À SAVOIR

Ainsi, des publics attentifs et approuvateurs ont déjà entendu des informations pratiques et des conseils qui ont le plus souvent conforté ce que chacun savait déjà. Par exemple, que les

produits frais coûtent moins chers que des plats conditionnés industriellement. Qu'il ne faut pas nécessairement des temps de préparation très long. Que les saveurs viennent avec une cuisson adaptée, quelle qu'elle soit : à la vapeur, à l'eau, mijoté, frit, gratiné... Enfin, que le temps du repas est un moment de partage et que le simple plaisir de manger est le signe qu'on est sur la bonne voie... D'autres conseils suivront, dictés par le bon sens et le désir de bien-être.

Suite aux premières réunions publiques, des ateliers pratiques ludiques seront organisés dans les écoles. Car si l'éducation va des adultes vers les enfants, beaucoup d'informations pertinentes remontent souvent des plus petits vers les aînés. ■



de la table

Seb



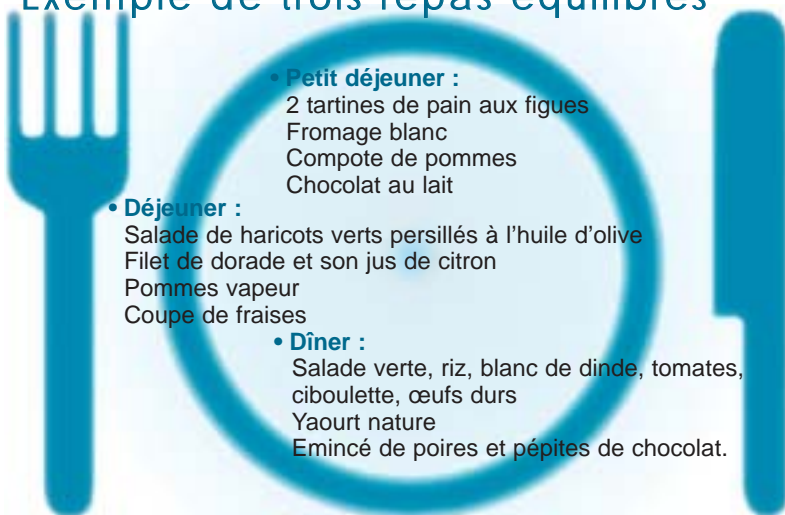
Christian Recchia : un message sans concession... mais sans tristesse non plus.

Code du bien-manger

Chacun sait que le grignotage perpétuel est source d'un déséquilibre pouvant conduire à l'obésité. Pour être sûr que l'alimentation soit une source de bien-être, voici quelques règles utiles.

- Manger trois fois par jour, à heures régulières
- Ne pas lire ni regarder la télévision durant le repas
- Prendre le temps de manger, dans le calme, assis
- Boire un à deux verres d'eau plate toutes les heures
- Manger chaque jour cinq fruits et légumes
- Manger deux bols de légumes secs par semaine
- Manger du pain à tous les repas (environ 200 g soit près d'une baguette par jour)
- Manger trois fois par semaine des céréales (pâtes, riz, semoule...)
- Varier les huiles : colza, olive, soja... Dose journalière : 2 à 3 cuillères
- Manger chaque jour une portion de viande, poisson ou œuf
- Absorber chaque jour l'équivalent d'un demi-litre de lait pour les enfants et les adultes et de trois-quarts de litre pour les adolescents. (125 ml de lait = 1 yaourt = 100 g de fromage blanc = 30 à 40 g de fromage)
- Marcher chaque jour pendant 40 minutes, ou faire un exercice équivalent.

Exemple de trois repas équilibrés



- **Petit déjeuner :**
2 tartines de pain aux figues
Fromage blanc
Compote de pommes
Chocolat au lait

- **Déjeuner :**
Salade de haricots verts persillés à l'huile d'olive
Filet de dorade et son jus de citron
Pommes vapeur
Coupe de fraises

- **Dîner :**
Salade verte, riz, blanc de dinde, tomates, ciboulette, œufs durs
Yaourt nature
Emincé de poires et pépites de chocolat.



BROCHETTES DE FRUITS DE MER

Ingrédients

- 400 g de filets de lotte
- 8 gambas crues
- 8 noix de Saint-Jacques fraîches
- 1 poivron rouge
- 1 poivron jaune
- 4 brochettes en bois d'environ 20 cm de long

Pour la marinade

- 150 ml d'huile Isio 4
- 1 cuillère à café de graines de fenouil
- 2 cuillères à café de thym frais coupé
- 2 feuilles de laurier séchées
- ½ jus de citron

Préparation

1. Épépinez les poivrons et coupez-les en carrés de 5 cm. À l'aide d'un couteau pointu, enlevez l'arête centrale et coupez la lotte en morceaux de 5 cm. Montez 4 brochettes en intercalant le poisson, les gambas, les noix de Saint-Jacques et les poivrons. Commencez et finissez avec un morceau de poivron. Ne serrez pas trop les brochettes sinon elles ne cuiront pas uniformément.
2. Pour faire la marinade, mélangez tous les ingrédients prévus. Laissez les brochettes à mariner dans le réfrigérateur pendant 1 à 2 heures.
3. Faites cuire les brochettes 14 minutes.



Photo Jean-Marc Collet

À l'exception des mois d'hiver, les cyclotouristes parcourent les routes du canton et bien au-delà, en groupes animés et colorés. Leurs sorties habituelles cèdent parfois la place à des randonnées où chacun mesure son temps de parcours. Le souffle et l'endurance s'acquièrent ainsi, au fil des saisons.

Créé le 12 mai 1975 en tant qu'association loi 1901, sans affiliation quelconque à une fédération de sport, le cyclo-club du Val d'Is a fonctionné pendant quelques années, puis cessé pratiquement son activité jusqu'à ce qu'en mars 1986, une

Le cyclotourisme

par Bernard Poulet, président du Cyclo-club du Val d'Is

nouvelle équipe se constitue, qui reprit les projets du bureau. Afin d'en assurer la pérennité, le club a été affilié depuis à la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), au Comité départemental de cyclotourisme (CODEP) ainsi qu'à la Ligue de Bourgogne de cyclotourisme. Le 19 mai 1991, il a créé un brevet cyclotouriste avec la première « randonnée du Val d'Is ».

UNE QUARANTAINE DE LICENCIÉS

Au cyclo-club du Val d'Is, on dénombre aujourd'hui une quarantaine de licenciés de toute la région, sans compter les vacanciers qui s'y joignent à la période estivale. Leur signe de reconnaissance ? Le maillot vert, bleu et blanc, à l'insigne du Pays des Trois-Rivières.

LA POLITIQUE D'OUVERTURE DU CLUB

Avec une moyenne annuelle de 5 000 à 6 000 km par licencié, le cyclo-club du Val d'Is propose des randonnées sur route de 40, 60, 80 ou 100 km, dans la région d'Is-sur-Tille et de ses environs. La

sortie principale a lieu le dimanche matin, mais d'autres sont également programmées mardi, jeudi, et les jours fériés.

Le 28 mai prochain, le cyclo-club organisera, à Is-sur-Tille, la 17^e édition de la randonnée du Val-d'Is (brevet cyclotouriste) qui accueille en moyenne tous les ans 150 à 200 participants et une vingtaine de clubs du département ou extérieurs. Elle comprendra trois parcours route de 35, 70 et 100 km, et un parcours VTT de 35 km. Le club ayant totalisé le plus de kilomètres (exprimés en points) trois années consécutives se verra attribuer un challenge.

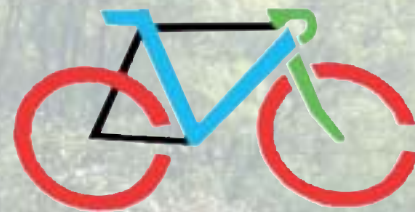
Afin de développer toujours davantage la solidarité entre clubs, le cyclo-club du Val d'Is participe à plusieurs brevets cyclotouristes extérieurs comme la randonnée des Grands-crus de Bourgogne ou le Rallye des vendanges, qui se déroulent tous les deux en septembre à Dijon. Il assiste aussi à la sortie amicale annuelle du 1^{er} mai avec l'ASCEA de Valduc. En avril 2003, il a organisé le Critérium du jeune cyclo et dans le cadre du jumelage



Photo Cyclo-club du Val d'Is

Un groupe du club en 1998. Debout derrière son vélo, René Tovagliaro, un des fondateurs du club.

en trois saisons



Départ de randonnée, avril 2007

Photo Jean-Marc Collet

LES 11 RÈGLES DU TOURISME EN SÉCURITÉ

- Appliquer le code de la route.
- Utiliser une bicyclette équipée réglementairement et en parfait état mécanique.
- Être correctement assuré.
- Adapter son comportement aux conditions de circulation.
- Maintenir un espace de sécurité avec le cycliste qui précède.
- Voir et être vu.
- Choisir un parcours adapté à ses propres capacités physiques.
- Rouler sans mettre en cause sa propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- Observer les consignes des organisateurs des manifestations de cyclotourisme.
- Connaître la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel.
- Respecter la nature et son environnement.

🚲 HISTOIRE VÉCUE

Ce n'est pas une pente, c'est un mur. La côte de Montenaille est la punition bien connue de tous les cyclo-randonneurs de la région, et elle vaut bien sa réputation de falaise infernale.

Un groupe du club montait un jour ce funeste raidillon quand, tout à coup, la chaîne d'un vélo se casse net. Les plaisanteries ne tardent pas et l'évidence est jetée en pâture au malheureux cycliste arrêté au bord du fossé : « Jette ta chaîne, Jacky, c'est un poids mort ! » Après un moment de légitime hésitation, notre coureur en panne n'en fait rien et part à pied se renseigner au village. N'y aurait-il pas un bout d'établi quelque part où la pièce abîmée pourrait être rafistolée ?

🚲 SYSTÈME D

La vérité nous force à dire que ce n'est pas un bout d'établi que le rusé cycliste finit par trouver, mais l'atelier d'un agriculteur, avec forge, soufflet et enclume. Quelques coups de marteau bien ajustés permettent alors de remettre en place le rivet défaillant, et la randonnée peut reprendre, avec un soupçon de fierté pour l'intéressé. Et, peut-être, la conscience d'avoir renoué avec la grande tradition des débuts du Tour de France, quand les coureurs n'avaient que leurs propres ressources, et celles des villages qu'ils traversaient, pour réparer les avaries de leurs bicyclettes.



d'Is-sur-Tille, reçu à deux reprises les cyclistes allemands de Waldmohr, en juillet 2004 et 2006, sans oublier leur invitation honorée en 2005.

Mais que seraient les cyclos sans leurs conjoints ? Il leur est régulièrement proposé de se joindre à leurs moitiés sportives, pour des randonnées, pique-niques, ou repas de clôture de saison. Si vous êtes tentés de rejoindre le cyclo-club du Val d'Is, n'hésitez pas : activité physique de pleine nature, le cyclotourisme est accessible à tous âges, adolescents comme seniors. Il favorise le plaisir et la convivialité, excluant toute forme de compétition. ■

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le bureau du cyclo-club du Val d'Is se compose comme suit :

- *Président* : Bernard Poulet
- *Vice-président* : Régis Ursenbach
- *Secrétaire* : Daniel Mangin
- *Trésorier* : Jean-Louis Coquet
- *Délégué à la sécurité* : Christophe Carrette.

L'adhésion au club est à effectuer directement auprès du trésorier. Elle comprend la licence FFCT et la cotisation au club. Limite d'âge : à partir de 16 ans. Port du casque fortement conseillé. Lieu de rassemblement pour les sorties : parking de l'Orangerie, en face du local de l'association, salle René Tovagliari.

Renseignements :
03 80 95 20 66.



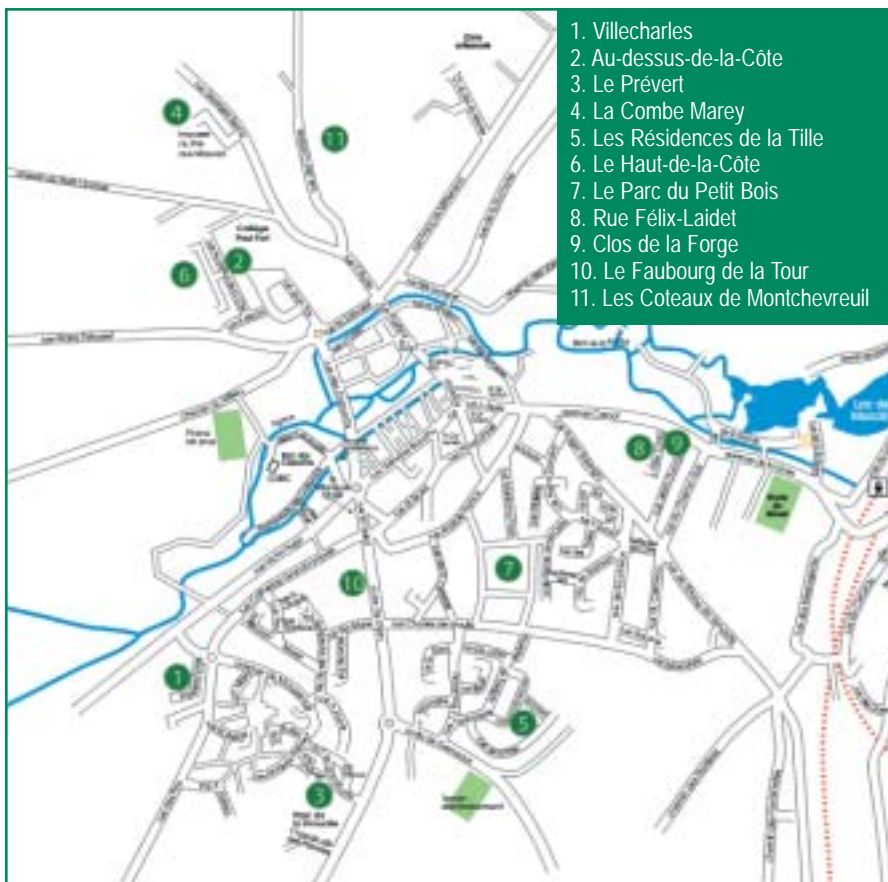
Rue Félix Laidet,
constructions du Foyer dijonnais

Urbanisme

Développement

par Annie Gigon, conseillère déléguée à l'urbanisme

Depuis une dizaine d'années, notre ville connaît un fort développement immobilier. Le maire et les élus regardent d'un œil attentif l'apparition de nouveaux quartiers, et la commune intervient dans les transactions conduisant à l'achat de terrains en vue de créer un lotissement. C'est l'occasion de négocier certaines conditions, en particulier de mixité sociale, avec les lotisseurs.



Des quartiers nouveaux ou en rénovation

LES DÉBUTS

Depuis l'année 2000, deux lotissements communaux ont été créés et terminés : Villecharles (9 lots) et Au-dessus-de-la-Côte (25 lots). Le succès de ces deux opérations a aussitôt suscité l'intérêt de promoteurs privés.

LES PROMOTEURS S'INTÉRESSENT À LA COMMUNE

Plusieurs projets privés ont vu le jour. Certains ont été réalisés dans des temps très brefs, d'autres viennent de commencer : Le Prévert (32 lots), La Combe Marey (8 lots), les dernières tranches des Résidences de la Tille (45 lots) et Le Haut-de-la-Côte (27 lots). Le Foyer dijonnais, actif sur notre commune depuis la construction

du petit immeuble au bout de l'impasse du Lion-d'Or, a racheté les bâtiments de la Sovaklé dans le Parc du Petit Bois. Cette acquisition a été suivie par une rénovation importante, actuellement en cours d'achèvement, de ces immeubles d'habitation collective.

Le Foyer dijonnais a également construit 14 logements à caractère locatif dans la rue Félix-Laidet, voie nouvelle qui donne dans l'avenue Carnot. À proximité immédiate de cet ensemble, un projet vient d'être lancé pour la construction de 22 logements plutôt destinés à l'accession à la propriété (dont 15 pavillons et un petit immeuble de 7 appartements). Ces projets ont été conçus en concertation avec la



Construction du pôle médical

solidaire



Rénovation des immeubles
du Parc du Petit Bois

commune, qui a obtenu un pourcentage de logements à caractère social et destinés à la location.

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

En 2008, deux projets immobiliers supplémentaires verront le jour. Suite aux négociations menées avec les promoteurs, une part de logement social permettra de mettre en œuvre la mixité sociale que l'équipe municipale souhaite favoriser. Ces deux nouveaux quartiers d'habitation, situés dans le faubourg de la Tour et chemin des Carrières, comprendront :

- Une cinquantaine de lots à bâtir
- Une quinzaine de logements sociaux destinés à la location
- Une quinzaine de logements sociaux pour des contrats de location-accession à la propriété. Cette catégorie d'habitations est destinée à des ménages à revenus modestes souhaitant devenir propriétaires. L'attribution de ces logements sera soumise à conditions de ressources.

LA COMMUNE AGIT SUR SON DÉVELOPPEMENT

Le constat qu'on peut tirer de cette évolution est double. D'abord, la municipalité exerce une influence importante sur la direction générale du développement immobilier de la ville. Ensuite, la forte demande de ménages souhaitant s'installer dans notre commune ne se dément pas. Les élus ne s'en plai-

gnent pas. Ils s'en félicitent au contraire, parce que le dernier recensement laisse apparaître une très légère diminution de la population. Nous sommes donc loin de faire peser une pression insupportable sur nos équipements collectifs, sur nos salles et nos installations sportives. Nous sommes tout autant éloignés d'une configuration de cité-dortoir de l'agglomération dijonnaise, surtout avec les efforts importants réalisés pour développer l'emploi local. La ville doit maintenir ses quatre milliers d'habitants. Elle doit conserver son niveau actuel de remplissage des écoles. Son avenir économique, la prospérité de ses commerces et des ses artisans sont à ce prix.

UNE VILLE SOLIDAIRE

Is-sur-Tille n'est pas concernée par la loi dite SRU (*Solidarité et renouvellement urbains*) du 13 décembre 2000, qui prévoit, pour chaque commune de plus de 5 000 habitants, 20 % de logements sociaux dans la totalité de son parc d'habitations. Mais si elle était tenue de l'appliquer, notre commune répondrait à cette norme, qui contribue à la solidarité nationale et à la juste répartition des richesses dans le pays. ■



Le quartier de la Combe Marey



Le lotissement Le Haut-de-la-Côte



Ville propre

Beaucoup d'Issois s'étaient ému de la propreté approximative des rues du centre ville.

La commune a recruté une personne pour entretenir de façon régulière trottoirs et caniveaux. Ce travail de fond a donné de bons résultats. La ville est plus propre, d'autant plus que les usagers du centre, sensibles à cette initiative municipale, s'abstiennent plus facilement de jeter papiers et emballages sur la voie publique. Un effort reste à faire pour les déjections canines qui polluent encore trop souvent trottoirs et allées.



Mémoire locale

Le Conseil municipal du 26 mars a donné au petit jardin public situé devant l'école de musique le nom de *square Docteur-Jobard*. C'était une demande ancienne de la section locale des anciens combattants. *Is ci et là* n° 32, de janvier 2007, a permis de rappeler le parcours exemplaire du docteur Jobard, qui a marqué la vie locale pendant plusieurs décennies du XX^e siècle.

Rendez-vous estival



Photo Secteur Jeunes, Covati

Peu d'activités exercent autant d'attrait que la baignade en été. La piscine en fait le constat chaque année, avec un taux de fréquentation élevé.

L'EAU, REMÈDE CONTRE LA CHALEUR

En 2006, un total de 16 473 visiteurs sont entrées à la piscine, ce qui constitue une augmentation de près de 20 % par rapport à 2005. Seule, l'année 2003 a connu une plus grande affluence (20 757 personnes), sans doute en raison de la canicule.

Les scolaires ont été moins nombreux en 2006, à cause de nouvelles dispositions mises en application au collège. À partir de cette année, la priorité a été accordée aux élèves ne sachant pas nager ; les nageurs ont été dirigés vers les autres installations sportives.

Les travaux d'entretien et de remise en état à la piscine (du carrelage, en particulier) ont eu lieu en avril et en mai.

BEAUCOUP DE BONNES RAISONS DE VENIR À LA PISCINE

Vous souhaitez apprendre à nager ? Vous trouverez une formule qui vous convient. Mais tous les autres niveaux sont concernés par une activité ou une autre à la piscine. Que vous soyez simple baigneur ou nageur confirmé, du genre poisson dans l'eau ou un tantinet aquaphobe, vous trouverez écoute et conseils pour progresser à votre rythme. Il ne reste plus qu'à trouver un maillot de bain... et attendre la date d'ouverture au public, le 1^{er} juin.

COURS ET STAGES

- Cours d'initiation et perfectionnement pour les enfants et adolescents :
Tarif : 10 séances, 85 €. La séance, 10 €.

- Stages à la semaine pour les enfants et adolescents sachant nager au moins 25 mètres, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 h, tarif (comprenant la prestation et le goûter) : 51 €.

Dates des stages : en juillet : du 9 au 14 ; du 16 au 21 ; du 23 au 28 et en août :

du 13 au 17 ; du 20 au 25 ; du 27 au 31.

- Cours pour les adultes, du lundi au vendredi, de 19 h à 20 h, la piscine est exclusivement réservée aux adultes (aquaphobes, non-nageurs, nageurs débutants ou confirmés), tarif : 51 € la saison.

Pour les inscriptions ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'équipe des maîtres nageurs au 03 80 95 03 28, à compter du 1^{er} juin.

Indésirables ragondins

par Michel Gasnier, adjoint au maire,
président du Syndicat d'aménagement du cours inférieur de l'Ignon



Le ragondin, est-il une menace pour l'homme et son environnement ?

Oui, si l'on en croit une étude menée par la Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles, avec la participation de l'École vétérinaire de Nantes et l'appui du ministère de l'Agriculture.

PORTRAIT D'UN NUISIBLE

Par son comportement et ses habitudes alimentaires, le ragondin est source de nombreux problèmes. Il provoque l'érosion, voire l'effondrement des berges et l'envasement qui en résulte. Il sape les talus et les digues. Il cause des dégâts importants aux cultures pour son alimentation. Sa présence a un impact sur le milieu naturel, avec une diminution de la biodiversité animale et végétale. Enfin, l'aspect sanitaire n'est pas le moindre : le ragondin est porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et aux animaux, notamment la leptospirose (maladie du foie), parce que le ragondin est porteur du *leptospire*, micro-organisme pathogène.

HABITAT

Le ragondin s'abrite dans de vastes terriers creusés dans les berges, les digues ou les talus. Animal très prolifique, il peut avoir jusqu'à trois portées de deux à neuf petits au cours de l'année.

D'OÙ VIENT LE RAGONDIN ?

Il a été importé d'Amérique du sud pour sa fourrure dès la fin du XIX^e siècle. Son introduction dans les milieux naturels s'est faite par accident, à partir d'élevages, ou

volontairement, pour ses facultés de *faucardage* (réduction des herbes aquatiques).

L'ENGAGEMENT DES SYNDICATS DE RIVIÈRE

Les études menées ont démontré que l'importante colonisation des territoires bourguignons par le ragondin engendre une augmentation des risques sanitaires, en particulier en raison de l'association avérée entre cet animal et la leptospirose.

C'est pourquoi un engagement résolu des syndicats de rivière a paru nécessaire.



Le *Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille supérieure*, le *Syndicat intercommunal d'assainissement*

du cours supérieur de l'Ignon et le *Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Ignon inférieur* ont passé une convention avec la *Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles* (FDGDON) afin de mettre en place un programme efficace de lutte contre les ragondins. L'objectif est de limiter la prolifération de l'espèce sur le réseau hydrographique des bassins versants de la Tille supérieure et de l'Ignon.

NATURE DES TRAVAUX

La lutte contre le ragondin concerne de nombreux intervenants. Des piégeurs dûment agréés tendent des pièges qu'ils ont l'obligation de visiter tous les matins. On a aussi recours à la chasse au fusil, dans le strict respect des textes en vigueur, en

particulier d'un arrêté préfectoral interdisant l'usage des armes à feu à moins de 150 mètres des habitations, ainsi qu'en direction des routes et autoroutes. En revanche, l'utilisation de l'arc n'est pas soumise à ces restrictions.

SYNTHÈSE DES PRISES

Depuis la mise en œuvre du programme en juin 2006, dans les secteurs occupés par les bénévoles des trois syndicats de rivière, environ 120 ragondins ont été éliminés en huit mois.

Il semblerait que la tête de bassin soit peu colonisée. Les bénévoles de l'Ignon ont toutefois observé des terriers avec des traces de présence du rongeur, ce qui exige de maintenir la pression sur le terrain, car la douceur de l'hiver 2006-07 va favoriser un regain d'activité du rongeur dans les rivières, lorsque les niveaux d'eau seront stabilisés. ■



Ragondin dans l'Ignon,
au centre d'Is-sur-Tille (quai Miton)

Tribune des élus d'Entreprenons Ensemble

Vous aurez noté que nous avons voté le budget primitif 2007. Pourquoi ? Pour deux raisons :

1. De plus en plus de domaines ne sont plus de la compétence de la commune mais de la Communauté de communes (Covati), dont le maire, Michel Maillot, est le président.

Il en est ainsi à titre essentiel ou principal, de l'économique, du social, du sport...

C'est dire que pour tous ces domaines : l'information, la connaissance, la discussion, la décision se font au niveau de la Covati.

Chaque commune dispose à l'assemblée de la Covati, d'un nombre de sièges qui est fonction de son importance.

Is-sur-Tille dispose de 8 sièges. Or, le maire n'a pas voulu attribuer un seul siège aux élus de notre liste.

De sorte que plus de 49 % des Issois et Issoises qui nous ont fait confiance pour les représenter, sont privés du droit d'expression, de discussion, de contrôle, dans ces domaines essentiels.

Nous n'aurons de cesse de rappeler ce déni de démocratie, parce qu'il nous semble impératif d'exiger de ceux qui auront l'honneur de se présenter à vos suffrages l'année prochaine, qu'ils s'engagent à ce que les élus minoritaires soient représentés à la Covati.

2. Parce qu'enfin ce budget, même imparfait, répond partiellement à nos demandes faites depuis 2001 en termes de poids de la dette, et d'une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement.

Certains nous reprochent déjà d'avoir voté le budget, en ce qu'il pourrait servir les intérêts du maire et de son équipe.

Et alors, pourquoi ne pas dire les choses telles qu'elles sont ?

Ce qu'il convient de privilégier avant tout, ce sont les intérêts de la population.

Si grâce aux rappels incessants de l'opposition, la majorité municipale en arrive enfin à prendre en compte la mesure effective des problèmes et des moyens à mettre en œuvre dans l'intérêt de tous, nous aurons rempli notre rôle.

Il est très dommage qu'elle n'a pu pas le faire au niveau de la Covati, qui vient, semble-t-il, de voter une augmentation de 5 % de l'impôt de la communauté de communes. Nous aurions certainement eu des choses à dire.

Toutefois nous aurions souhaité que plus de moyens encore soient consacrés à l'économique, afin de mieux préserver et développer l'emploi dans la commune, de même, et si des réalisations sont engagées, une priorité devrait être donnée à la construction de logements locatifs. Ceci permettrait aux moins argentés, notamment aux jeunes, de pouvoir se loger à des prix moins élevés.

Bien sûr, des lotissements ont été créés, mais il s'agit essentiellement de constructions en accession à la propriété et non pas de logements proposés à la location.

C'est à ces conditions que nous pourrions maintenir nos jeunes dans la commune, éviter un vieillissement de la population, une perte d'habitants, et à terme maintenir le dynamisme de notre ville.

Or malgré les promesses faites par la majorité lors des dernières élections, et promesses toujours renouvelées depuis, nous sommes obligés de constater que la commune a :

- perdu des emplois
- perdu des habitants
- perdu de son activité commerciale
- perdu de son activité industrielle
- manque de logements locatifs bon marché.

Certes, des réalisations concrètes et visibles ont été faites, en matière d'urbanisation, d'aménagement, d'infrastructures. Elles étaient nécessaires, certaines s'imposaient et nous les avons approuvées, mais étaient-elles toutes prioritaires face aux problèmes de l'emploi ?

Car l'emploi est impératif et doit constituer la priorité des priorités pour tout élu, même si, au niveau d'une commune, les leviers d'actions sont plus limités qu'à d'autres niveaux.

Bien gérer une commune, ce n'est pas seulement faire ce qui se voit, ce qui peut briller d'un éclat trompeur, c'est aussi s'attaquer aux problèmes de fond, aux actions conduites sur le long terme et qui ne s'inscrivent pas forcément dans la durée d'un mandat municipal.

Les Élus d'ENTREPRENONS ENSEMBLE

Monique ASDRUBAL, Alain AUFFRET, Alain BŒUF,
Christiane BRUNEL, Serge GARNIER, Claude MARCEAU.

Agir ensemble dans le respect de la démocratie

Lorsque le suffrage universel porte une équipe aux responsabilités communales, ne serait-ce que d'une seule voix face à une autre équipe, son devoir est de travailler, dans la concertation et le partenariat, pour l'ensemble de tous ses habitants, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de statut social, de conviction religieuse ou politique.

C'est ce principe qui guide l'action de notre équipe. Nous l'appliquons depuis le début de nos mandats à la commune et à la Covati.

Au sein d'une communauté de communes, les délégués sont désignés par les conseils municipaux nouvellement élus. Avec la montée en puissance des compétences de ces communautés, ce mode de désignation n'est peut-être pas entièrement satisfaisant, mais c'est la loi actuelle.

À la Covati, nous avons fait le choix d'un conseil restreint de 36 délégués pour 23 communes. Il y a un délégué pour 500 habitants et au moins un représentant par commune.

LA DÉMOCRATIE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Is-sur-Tille n'a que 8 délégués, ce qui est peu pour le bourg-centre, si on fait la comparaison avec d'autres communautés. Nous avons fait le choix d'un réel partenariat entre toutes les communes, sans pénaliser les plus petites. Et les 36 délégués des vingt-trois communes ont des sensibilités politiques différentes. Il est donc tendancieux de prétendre que la démocratie s'arrêterait aux portes de la Covati. Les électeurs du canton sont bien représentés dans toute la variété de leurs convictions au sein de la communauté de communes.

UNE IMPOSITION MAÎTRISÉE

Cette année, le budget de la Covati a été difficile à élaborer avec le fort désengagement de la Caisse d'allocations familiales pour les actions enfance-jeunesse. Cela nous a conduit à augmenter les taux d'imposition de 5 %. Il faut relativiser cette augmentation, car elle porte sur des taux faibles. C'est ainsi, par exemple, qu'un propriétaire issois ne verra en réalité le montant de son impôt augmenter que de 0,8 % globalement (commune + Covati + ordures ménagères), même en tenant compte de l'augmentation des bases d'imposition fixée à 1,8 % par l'État. Le budget de la Covati a néanmoins été voté à l'unanimité, sans la moindre abstention, ce qui est remarquable.

L'opposition nous fait donc un mauvais procès, surtout quand on se rappelle ce qu'elle a fait des deux délégations que la majorité lui avait données il y a quelques années. Bien que dans l'opposition à la commune, elle s'est retrouvée à la tête du Sivom... et n'a rien fait pour créer une communauté de communes, alors que cette solution permettait des subventions plus importantes pour tous les projets. Un bel exemple de démocratie, sans doute... et de dynamisme !

MAIS PARLONS DU PRÉSENT ET DE L'AVENIR

Les marottes ressassées de l'opposition nous ramènent sans cesse vers le passé alors que l'important est dans le présent et dans l'avenir. Notre action résolue nous porte à proposer pour tous les habitants des services utiles et de qualité, et les projets avancent dans l'intérêt général, avec une priorité : l'emploi.

C'est un travail au quotidien pour le présent, et un travail de fond pour l'avenir, et nous le menons avec constance et détermination depuis deux mandats :

- En préservant l'avenir avec un endettement très raisonnable pour la commune : nous n'avons fait aucun emprunt lors des quatre derniers exercices budgétaires.
- Sans alourdir la fiscalité au présent : les impôts (commune + communauté de communes) n'ont pas augmenté plus que l'inflation depuis maintenant six années. Cela n'a pas empêché les investissements nombreux que chacun a pu constater, pour améliorer le cadre de vie et favoriser le développement de notre ville. Une gestion rigoureuse et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis ces progrès.

Désolés pour l'opposition si cela se voit. D'ailleurs, elle a fini par s'en apercevoir d'elle-même puisqu'elle a voté le budget.

La liste AGIR ENSEMBLE

Christian BAUJARD, Sylviane BEN AIM, Monique BIGEARD,
Danièle BOURGEOIS, Jean-Marc COLLET,
Claudette CORMILLOT, Agnès DEMANGEON,
Marc DUCHAMP, Jean-Marc GARCIA, Michel GASNIER,
Henri GAUDÉ, Annie GIGON, Jacques GRELET,
Christelle JEAUGEY, Bruno LÉON, Dominique LETOUZEY,
Michel MAILLOT, Mireille ROUSSELET,
Nicole TERRIOT, Patrick TISSERAND



Pin nain
Pinus mugho mugus



Aubriette bleue

Photos Yves Lavoignat



Fusain nain panaché



Primevères des jardins



Saxifrage



Carex

La rocaille va si b

par Yves Lavoignat, responsable du Service des espaces verts

La rocaille est un jardin d'allure alpestre où les pierres, leurs volumes et leurs formes, jouent un rôle essentiel. Le plus naturel possible, son grand avantage est sa facilité d'entretien.

Toutes les étapes pour réaliser vous-même votre jardin de rocaille.

Pour aménager une rocaille, il vous faut disposer d'un talus naturel ou artificiel — descente de garage, par exemple — présentant une pente de plus de 30°, bien ensoleillé, exposé au sud de préférence. Sans compter son incontestable atout esthétique, votre rocaille limitera l'érosion du sol et facilitera l'entretien de votre talus, dont la tonte répétée devient souvent une corvée !

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Vous commencerez par dessiner votre projet, en prenant garde toutefois de ne pas prévoir trop grand : 50 à 60 m² représentent déjà une belle surface, qu'il est toujours possible d'agrandir par la suite. Sur votre plan — à l'échelle, de préférence — vous représenterez d'abord les éléments structurant la rocaille : grosses pierres groupées au bas de la pente, quelques-unes en milieu de pente et grands arbustes du

genre pin mugho mugus, atteignant à l'âge adulte 2 m de diamètre et 1,80 m de haut. Sachez que pour une rocaille importante, une allée sinueuse est recommandée.

DES PIERRES LOCALES

Travaillez le sol par un bêchage profond et prévoyez un apport de fertilisant organique à libération lente. Les pierres de votre rocaille doivent être locales. Que proposent les carrières de pierre de votre secteur (Marsannay-le-Bois pour la région issoise) ? Choisissez des blocs proportionnés à votre rocaille. Faites le tour des pépiniéristes alentour pour repérer vos plantes coup de cœur, celles qui égayent l'ensemble, et faites confiance aux professionnels qui vous conseilleront.

INSTALLATION

L'installation des pierres est l'opération la plus difficile, qui nécessite



Jardin en terrasse

ien à votre jardin



Ajuga reptans



Corbeille d'argent



Myosotis du Caucase



Géranium vivace



Sedum spectabilis



Épicéa nain
Picéa albertiana conica

Plantes vivaces adaptées aux rocailles

- A l'ombre d'un rocher ou d'un arbuste :
Ajuga reptans, primevère, campanule des Carpathes, Stachys lanata (oreilles d'ours), fougères, cyclamen.
- Au soleil dans les pierres :
Saponaire, corbeille d'or, aubriette, saxifrage, œnothère du Missouri, phlox, thym d'ornement, campanule des murailles, aster des Alpes, arabelle (corbeille d'argent), fétuque bleue.
- Au soleil dans le massif :
Aster, achillée, dronic, lin, chrysanthème nain (marguerite), ancolie, érigeron, chardon des Alpes, bleuet des montagnes, gypsophile, euphorbe myrsinite, iris nain, pavot des Alpes, scabieuse du Caucase, sedum, bouillon blanc, véronique, violette, arum d'Italie, crocus, perce-neige, lis, muscari, tulipe, iris nain.
Graminées : carex des montagnes, fétuque alpine ou bleue.

Arbustes adaptés aux rocailles

- Pin mugho mughus, Juniperus nain, épicéa nain, faux cyprès obtusa, dautzia gracilis, Caryopteris, fusain, Cytisus nain couvre-sol, genêt de Syrie, lavande, romarin.

L'utilisation d'un tractopelle pour le déplacement des plus grosses et leur demi-enfouissement. Un bloc important sera entouré de plusieurs petits, créant ainsi des mouvements de hauteur et de volume. Au bas d'un ensemble de tailles différentes, il est possible de créer un éboulis de petites pierres, ce qui donnera un effet très naturel. Vous y planterez des végétaux couvre-sol de moins de 30 cm de haut, par groupes de 3, 5 ou 7, suffisamment espacés pour laisser apparaître les pierres et mettre en valeur les plantes. On pourra aussi réaliser une petite allée avec des roches plates du même type, comportant de petites marches sur les parties les plus pentues.

La préparation de la surface à planter est importante. Avant la mise en place de la terre, un apport de gravier ou de sable siliceux grossier est indispensable en terrain argileux. Les plantes de rocaille ne supportent pas l'humidité stagnante au niveau des racines. En perçant sur les rochers des trous orientés légèrement en biais vers le haut, au moyen d'un perforateur équipé d'une foret « cloche » sur 10 cm de profondeur, il est ensuite possible de planter des saxifrages après un apport de terre végétale.

BIEN CHOISIR VOS PLANTES

Le choix des plantes se fera en fonction de leur exposition et en rapport avec l'ensemble. Derrière un rocher côté nord, par exemple, il ne sera pas possible de planter un œillet des Alpes, qui aime le soleil. Près de l'allée et sur l'éboulis, il faudra des plantes basses couvre-sol résistantes à la chaleur et au sec.

ENTRETIEN

L'entretien de votre rocaille consistera principalement à désherber, ce qui peut se faire sans effort au moyen d'un paillage en pierre et en gravier du même type que les roches. Il faut un peu d'arrosage en période de fortes chaleurs. Pensez à réduire les plantes envahissantes et à diviser les touffes pour les rajeunir, non sans avoir amélioré le sol auparavant. L'aménagement d'un talus peut se faire par paliers, en construisant des murets en pierre sèche (sans mortier) à flanc de coteau pour faciliter l'entretien de la pente. L'espace entre deux murets sera presque horizontal. On pourra installer quelques plantes entre les joints. Un dernier conseil : si vous ne voulez pas que la première grosse averse entraîne votre talus vers le bas, il vous faudra prévoir des pierres pour retenir la terre en proportion de la pente de l'ensemble. ■



Une maison pour l'accueil médicalisé de personnes adultes handicapées mentalement doit sortir de terre dès cette année, route de Gemeaux. Un projet assez ancien verra ainsi le jour.

Il y a plus de dix ans déjà, la municipalité précédente avait étudié la possibilité d'accueillir une maison pour handicapés sur proposition de l'ADAPEI (*Association des amis et parents d'enfants inadaptés*). Mais il y a des idées qui demandent un long mûrissement et des financements importants pour la construction, surtout pour le fonctionnement ultérieur, de la structure nouvelle.

La municipalité actuelle a cru à ce projet dès 1996. Elle a fait l'acquisition d'un terrain de 11 000 m² route de Gemeaux pour proposer une implantation, à une époque où l'emplacement futur de ce centre d'accueil n'était pas encore décidé dans le département. La procédure a suivi son cours long et tortueux, mais a fini par aboutir, et la première pierre devrait être posée cet été. Les travaux dureront treize mois environ.

L'accueil de la différence

par Albert Philippe

LES ACTEURS DU PROJET

L'État assurera le fonctionnement de ce lieu d'accueil d'une trentaine de lits, avec 47 emplois pour assurer les soins quotidiens.

La Ville d'Is-sur-Tille a cédé le terrain pour l'euro symbolique.

L'ADAPEI, fortement impliquée dans l'avancement du projet, future gestionnaire de la structure, en a confié la maîtrise d'ouvrage à l'OPH21 (*Office public d'habitations à loyer modéré de la Côte-d'Or*) qui financera la construction à plus de 94 % et sera propriétaire du site.

Le Conseil général de la Côte-d'Or apporte une subvention de 226 400 €.



Le site du futur centre de l'Adapei

Une telle opération pouvait difficilement aboutir en quelques mois seulement, mais le déficit en capacité d'accueil pour les personnes handicapées du nord-est du département était important et il a provoqué une prise de conscience qui a certainement hâté la procédure.

UN BÂTIMENT OUVERT SUR SON ENVIRONNEMENT

Le cabinet d'architectes François Brandon, concepteur du projet et maître d'œuvre, a prévu un élégant bâtiment incurvé en arc de cercle avec trois ailes rayonnantes, le tout ouvrant sur des espaces verts. Un parking pour les visiteurs complétera l'ensemble.

Ainsi seront créées les meilleures conditions possibles pour servir les objectifs fixés à ce centre par l'ADAPEI : accueillir, héberger, distraire et prodiguer les soins nécessaires aux résidents. ■



Les Eaux-vives, une résidence qui verra le jour route de Gemeaux

La ville retrouve le rythme

par Albert Philippe

Is-sur-Tille accueille de nouveau cette année les rythmes qui ont fait le succès d'un premier festival de percussions en 2005.



En plein air ou en salle, assis ou marchant en cortège au rythme d'une batucada, les spectateurs étaient près de 1 500, cette année-là à Is-sur-Tille.

SOUVENIRS

La ville entière résonnait de battements étranges, le centre était occupé aux quatre coins par des podiums recevant des formations... frappantes. Il suffisait d'écouter quelques minutes pour que le rythme vous prenne et vous emporte. Souvenirs virils de la garde napoléonienne, samba brésilienne, djembés africains, les styles se mélaient dans les têtes à défaut de se rencontrer d'un quartier à la rue voisine. Mais des défilés faisaient le lien d'un lieu à l'autre, aux cadences envoûtantes de la batucada (*battement*, en brésilien).

Et puis, il y a eu les concerts en soirée. On se souvient de Frank Tortillier, aussi impérial que les grognards en bonnets de poils, maîtrisant de bout en bout des rythmes savants au service d'une

musique de début du monde qui faisait battre le pouls et naître l'émotion. Et Gildas Lefaix, tant à l'aise derrière ses fûts et ses cymbales qu'il parvenait en même temps à entraîner le public dans des exercices de répétition audacieux. L'artiste était seul aux baguettes. Mais où allait-il chercher toutes ces mains pour faire tant de choses à la fois ?

Que manquait-il à la fête ? Les *steel drums*, peut-être, ces « tambours d'acier » des Caraïbes aux mélodies acidulées. Nous les aurons cette année, l'humour en prime, avec un groupe baptisé « Style Drôme », venu du département du même nom. Le festival né à Is mêlera cette année encore les professionnels aux débutants, les musiciens expérimentés aux collégiens d'Is-sur-Tille et de Selongey. Les écoles de musique seront bien représentées, avec des formations de Beaune, Macon, Longvic, Vesoul et de la Covati.

On ne pourra pas ignorer la fête au centre ville le dimanche après-midi. Mais si vous restez

TAMBOURInIS



dans les quartiers, vous risquez de n'avoir que des échos affadis... Mieux vaut descendre dans le bas du pays, où les cœurs et les mains battent à l'unisson des rythmes du monde. ■

PROGRAMME Samedi 23 juin

- 20 h : Hervé Voirin, Récital de marimba, musique contemporaine, à l'église Saint-Léger
- 21 h à 21 h 20 : La Batucad'Is dans la rue, classe de percussions, école intercommunale de musique de la Covati
- 21 h 30 : Les percussions de Treffort, spectacle « Pegaso ». Direction artistique : Alain Goudard, à la salle des Capucins.

Dimanche 24 juin

- De 16 h à 19 h, scènes au centre ville

Tababou-Kan, percussions,
François Gillard, tablas (Inde)
Magik Bala, balafons (Afrique)
Style Drôme (Trinidad)
Richard Guerre formation,
djembé (Afrique)
Julien Pianetti et Julien
Willaume, batteries.

Ensembles de percussions
(Écoles de musique de Beaune,
Longvic, Vesoul)

Les Z'uppercuts, percussions
contemporaines (École nationale
de musique de Maçon)

- De 16 h à 19 h, défilés

Batucadas des classes de 5^e,
dirigées par Luc Bouhaben et
Jean-Charles Thomas. Collèges
Paul-Fort (Is-sur-Tille) et
Champ-Lumière (Selongey)

Sambala (Brésil)

- De 20 h à 21 h, à la salle des Capucins : Philippe Jeoffroy, batterie

Au sommet du mur



Notre Festival des mots croisés a eu les faveurs éphémères de TF1, à l'occasion de l'émission à succès *Un contre 100*, pendant la semaine du 2 au 9 avril. Quatre habitués du festival, dont deux joueurs de Marcilly-sur-Tille, ont été invités à une journée d'enregistrement dans les studios de la chaîne pour représenter l'espèce étrange, mal connue et vaguement redoutée, des « cruciverbistes ».

Ces spécialistes des mots ont été parfois raillés, mais toujours donnés favoris en raison de leur culture générale. Et en effet, nos quatre ambassadeurs étaient dans le morceau du mur toujours debout à l'issue de chacune des émissions. Ils se sont faits les porte-parole du Festival des 19 et 20 mai à Is-sur-Tille. Un grand merci à Jean-Pierre Chenelle, Joël Mangin, Hervé Hardoüin et Jean-Claude Driot, qui ont brillamment défendu la cause de la petite grille et de nos festivals.

Défi jeune

Les jeunes aussi défendent bien la culture des mots croisés et du jeu. Chaque année depuis 2001, trente-deux élèves de cinquième viennent à Is-sur-Tille défendre les couleurs de leur collège dans des matchs de mots croisés de quinze minutes.

Et dans le petit quart d'une heure, il s'en passe, des choses ! Des hésitations, des moments de doute, des

réminiscences, des trouvailles, la tentation de dire « stop ! » quand on a terminé une grille. Dans les secondes qui suivent, il y a le suspense du verdict, que les spectateurs vivent avec empathie.

Cette année, seize collèges de Côte-d'Or seront présents dans la galerie du collège Paul-Fort lors d'un tournoi amical pour le titre de champion de mots croisés des collèges 2007. Un record depuis l'origine de cette compétition.



Un contre 100...

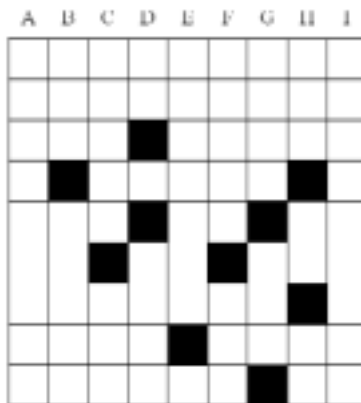
Hervé Hardoüin, verbicruciste à ses heures, nous propose cette grille que lui a inspiré sa participation à l'émission de TF1.

HORIZONTALEMENT

- 1. Ils veulent tous la chute du mur. • 2. Comme le succès du candidat. • 3. Il veut la chute du candidat. - Mur, candidat, animateur, personne ne l'est. • 4. Partie en quenouille. • 5. Rien à signaler. - On y fait des mots croisés en Bourgogne. - Article de journal. • 6. Le matin londonien. - Petit comité assez démonstratif. - L'alcool et le chanoine du côté d'Is-sur-Tille. • 7. On aime bien que les candidates le soient. • 8. Le continent qui monte. - Bonne détente à 1 contre 100. • 9. C'est souvent ce que le mur gagne ! - Super candidat.

VERTICALEMENT

- A. Il filme le candidat et le mur. • B. Il est très emballant. - Fait rire le téléspectateur. • C. Il en faut des solides au candidat. - Pile poil ! • D. Accord de Yalta. Peu de candidats atteignent le 7° ! • E. Il a une belle botte. • F. Règles la question. - Plante fourragère. • G. Le questionnaire du 1 contre 100 ne l'est pas. - Lettre à Hellène. • H. On soigne celui des candidats. - Mesure prise en Chine. - Brillait à Memphis. • I. Les Romains en auraient gagnés à 1 contre 100.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	E	D	I	A	T	I	S	E	S
2	E	M	B	U	E	C				
3	S	A	R	O	S	N	O	B		
4	S	I	L	E	N	C	E	S	I	
5	A	L	I	G	N	E	R	E	N	T
6	G	T	I	E	N	T		O	E	
7	E	N	O	S	S	R	I	S		
8	R	I	E	N		U	S	E	R	
9	E	C	L	A	I	R	E	C	D	
10	S	E	L	U	E	B	I	O		